



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 mai 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES LEVEQUE, LEVY ; MM. BARJONET, BRISSON, GAURAT.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 mars 2024 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Débat sur la mise en œuvre des Eco-défis© ;
- SAGE : avenant de durée pour l'étude « Caractéristiques de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » ;
- Acceptation d'un chèque de GROUPAMA ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme SAUTREUIL, élue régionale, accompagnée de Mme MAYSTRE, et Mme PELHATE, élue départementale accompagnée de Mme RAPHANEL.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture du pouvoir reçu :

Mme LEVEQUE donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 mars 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

. Présentation du projet d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Atelier-Musée de l'Imprimerie et proposition de participation à l'EPCC ;

. Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : city stade de Thignonville et travaux d'isolation de la Maison Baron à Ascoux.

. Retour sur la réunion SRADDET du 15 mars 2024.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'il y a 3 dossiers à étudier.

« Aménagement d'un parcours de santé à Beaune-la-Rolande ». Commune de Beaune-la-Rolande.

Beaune-la-Rolande, commune pôle de centralité de 2 000 habitants environ, continue d'afficher son ambition de développer le goût du sport et de l'effort physique.

En plus de l'aire de jeux pour enfants, du city park déjà aménagé dans le bas de la ville, ainsi que des équipements sportifs communaux, la commune souhaite créer un parcours de santé, pour permettre à tous, familles de Beaune-la-Rolande ou des villages voisins, de pratiquer une activité physique de plein air.

Des panneaux d'information générale seront implantés, pour indiquer le bon usage des équipements.

Dépenses du projet :

- Un ensemble d'équipements de parcours sportif.
- Panneaux d'information.
- Scellements, poses et montages.
- Contrôle de réception.

Coût HT du projet : 37 069,54 €

Coût HT éligible : 37 069,54 €

Subvention régionale sollicitée : 7 400,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Aménagement d'un ilot pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite à Yèvre-la-Ville ». Ref. 00032202. Commune de Yèvre-la-Ville

Mme BEVIERE passe la parole à Mme PAILLOUX, Maire de Yèvre-la-Ville, qui présente le projet.

Le projet envisagé par la commune de Yèvre-la-Ville se situe près de l'étang communal.

L'enjeu est de créer un aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuils roulants, personnes mal voyantes), dans un espace naturel en harmonie avec le contexte rural et naturel du lieu.

C'est à la suite d'un déplacement de Mme le Maire au Portugal et en Espagne dans le cadre du programme de coopération LEADER « Routes sans barrière » que le conseil municipal a mené une réflexion sur la possibilité d'aménager un ilot pique-nique pour permettre à tous de profiter de cet endroit agréable.

C'est après avoir consulté les personnes handicapées de la commune, que les élus se sont rapprochés du CAUE pour monter le projet. Il est notamment indispensable que les personnes puissent accéder sans difficulté à une table adaptée à leur handicap. Cette accessibilité à vocation à être universelle.

L'ilot sera positionné entre les arbres avec la vue sur l'étang. L'accès se fera depuis une place de parking dédiée et un cheminement avec un sol roulant pour les fauteuils et équipés de bandes pour les personnes mal voyantes.

Une réflexion plus globale est menée sur la commune quant à l'ouverture au tourisme à toutes les personnes. Le site de Yèvre-le-Châtel est classé parmi « Les plus beaux villages de France » avec 100 000 visiteurs annuels. Il pourrait proposer prochainement une visite de la forteresse avec un plan-relief pour les visiteurs mal voyants, ou d'autres équipements spécifiques « tourisme et handicap ».

Cette réflexion globale est notamment accompagnée par la Chef de projets « Villages d'avenir », la commune étant lauréate de ce label dans le Loiret.

L'étang communal fait partie intégrante du développement touristique de la commune. Les visiteurs qui passent par le site de Yèvre-le-Chatel s'arrêtent volontiers autour de l'étang pour un moment de « fraîcheur ». C'est un lieu très fréquenté tout au long de l'année. Le cheminement touristique peut également se poursuivre vers Nancray-sur-Rimarde.

Par ailleurs, très régulièrement, des groupes de jeunes de l'ADAPEI 45 « Les Papillons Blancs », situé à Pithiviers, viennent sur ce site.

Le projet s'inscrit dans une démarche inclusive et comporte :

- la création d'une place de stationnement PMR ;
- la création d'un cheminement depuis la place de stationnement jusqu'à l'ilot pique-nique ;
- la création de cet ilot et la mise en place du mobilier adapté incluant une table avec deux places PMR.

Coût HT du projet : 20 998,00 €.

Coût HT éligible : 20 998,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 8 300,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité moins 1 voix, Mme PAILLOUX, porteur du projet, ne prenant pas part au vote.

« Aménagement d'une aire de jeux à Beaune-la-Rolande ». Commune de Beaune-la-Rolande.

Beaune-la-Rolande, commune pôle de centralité de 2 000 habitants environ, continue d'afficher son ambition de développer le goût du sport et de l'effort physique chez les enfants, et ce dès leur plus jeune âge.

L'espace aire de jeux pour enfants est situé à proximité du city park déjà aménagé (objet d'un dossier CRST 2014-2022), dans le bas de la ville, ainsi que des équipements sportifs communaux.

Pour permettre à tous, familles de Beaune-la-Rolande ou des villages voisins, de se retrouver et de passer un moment de convivialité dans un espace verdoyant et fleuri, le projet envisage de créer, sur une surface de 56 m², un ensemble de jeux pour enfants de 2 à 8 ans. Le village compte beaucoup d'enfants dans cette tranche d'âge.

Un panneau d'information général sera implanté.

Le choix des élus s'est orienté vers des structures robustes et sécurisées (aux normes NF européennes), conçues et fabriquées en France.

En amont, la commune s'est attachée les conseils du CAUE.

Coût HT du projet : 46 892,41 €.

Coût HT éligible : 46 892,41 €.

Subvention régionale sollicitée : 18 700,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

Débat sur la mise en œuvre des Eco-défis©

Interrogée par Mme BEVIERE, Mme DAUVILLIERS indique que ce point n'a pas été abordé en réunion de l'Entente Economique Nord Loiret.

Mme BEVIERE propose donc de reporter, une nouvelle fois, la réponse à apporter à la Chambre de métiers quant à la suite à donner au projet lui-même et sur son portage.

Mme SAUTREUIL confirme l'intérêt de la démarche, qui permet, selon l'expérience dans le montargois, outre la mise en valeur de bonnes pratiques par les entreprises, d'identifier de nouveaux acteurs économiques inconnus jusque-là.

SAGE : avenant de durée pour l'étude « Caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin »

Mme BEVIERE revient sur les reports successifs des délais de ce dossier, qui doit, une nouvelle fois, être décalé dans sa fin de réalisation.

Il devra s'agir, cependant, du dernier avenant, car les financeurs de cette étude n'accepteront plus de la subventionner au-delà.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

En marge de cette délibération, Mme BEVIERE fait un point d'étape quant au travail sur la feuille de route de la CLE du SAGE Nappe de Beauce et sur la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Le forum organisé le 20 juin prochain à Orléans présentera les conclusions.

Depuis le dernier Bureau, l'EPAGE du Loing, basé à Montargis, s'est positionné comme potentiel porteur de la CLE.

L'EPL (Etablissement Public Loire) ne souhaite pas porter la CLE, compte tenu des nouvelles compétences reçues en 2024, dont la gestion des digues.

Le travail d'investigation confié à l'ANEB (Association Nationale des Elus de Bassin) quant aux portages et aux gouvernances d'autres SAGE en France sera présenté également le 20 juin, à titre d'exemple.

Par ailleurs, les co-financeurs historiques ont confirmé leur accord pour l'accompagnement d'un second poste d'animation à la CLE.

Le recrutement est en cours.

Acceptation d'un chèque de GROUPAMA

Mme BEVIERE indique avoir reçu un chèque de GROUPAMA, en règlement des prestations en remboursement partiel de la facture d'avocat du 29 février 2024, à hauteur de 900,00 €, dans le cadre du recours effectué par le bureau d'études ICEA, non retenu pour la mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Projet « Mise en place de transports à la demande pour les demandeurs d'emploi du Nord Loiret ».

Mme BEVIERE indique avoir été sollicitée, à la suite de l'Entente Economique Nord Loiret, pour le portage d'une solution test de transports à la demande.

Cette action, proposée par messieurs Bongibault (Président du réseau MSP) et Fraizy (Dirigeant de l'entreprise Fraizy transport), vise à répondre en partie aux problématiques de mobilité de certains publics éloignés de l'emploi, de recrutement, et d'initier une dynamique solidaire sur le territoire.

Le fléchage des bénéficiaires se ferait par l'intermédiaire des structures prescriptives (France Travail, Mission Locale et Département du Loiret). Les personnes pourraient bénéficier du dispositif à raison de 2 trajets par jour, en passant par un système de réservation spécifique en ligne, auprès de Fraizy. Chaque trajet coûte 3,20 €. L'expérimentation se ferait sur 6 mois.

Une aide régionale de 50% est envisageable, via le dispositif Mobilité rurale, si le portage est assuré par une collectivité. Le reste à charge serait à répartir entre les prescripteurs, les entreprises, les bénéficiaires... à définir.

Le coût de cette opération pilote de 6 mois serait de 10 448 €, compris les coûts de communication.

Mme DAUVILLIERS, en tant que Présidente de l'Entente Economique Nord Loiret, indique avoir reçu les deux porteurs de projet en présence de représentants de la Région Centre-Val de Loire.

L'Entente Economique ne portera pas le projet, car il s'agit d'une initiative privée.

Certains membres du Bureau considèrent qu'il manque des précisions quant au mode d'organisation et de son financement, et de données factuelles sur le nombre de bénéficiaires visés.

M. BRUNEAU craint que les EPCI soient contraints de financer le projet, au-delà de cette phase de test. Il rappelle par ailleurs les deux projets tests mis en œuvre via l'Entente Economique Nord Loiret sur les zones de Sermaises puis d'Escrennes. Ces deux actions n'ont pas fonctionné. Il en conclut que les personnes n'ont pas besoin d'outils de mobilité sur mesure.

Les membres du Bureau ne donnent pas suite à cette demande de portage.

Il est proposé aux porteurs de projet de se rapprocher de l'Entente Economique Nord Loiret pour affiner le partenariat opérationnel.

- Comité Local mobilité.

Mme BEVIERE relaie l'information reçue le 14 mai de la Région Centre-Val de Loire, quant à l'organisation le 13 juin prochain, de 17h à 19h, du premier Comité Local des partenaires de la mobilité – territoire du Pithiverais. Cette rencontre sera la première étape dans l'avancement vers des contrats opérationnels de mobilité.

Mme MAYSTRE précise que la réunion sera à Pithiviers, et qu'elle pourrait avoir lieu au Lycée Duhamel du Monceau, mais cela reste à confirmer.

M. GUERINET s'interroge sur le lien entre ce comité local et l'étude qui va être lancée par les 3 EPCI du territoire.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 4 juillet à 17h30, dans les locaux du PETR.

Mme BEVIERE précise qu'à l'occasion de cette réunion, une synthèse du bilan-évaluation du programme LEADER 2014-2022 sera présenté par N'Diaga SECK, stagiaire chargé de ce sujet jusqu'en juillet.

- Certificats d'Economie d'Energie.

Mme BEVIERE indique que la société Penser Mieux l'Energie a émis une demande de versement au bénéfice du PETR, d'un montant de 1 307,52 € HT, au titre d'apporteur d'affaires dans le cadre des conventions de partenariat 2021-2024. Un second versement pourrait intervenir prochainement, pour un montant de 8 900 € environ.

- Animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE indique que 2 entretiens sont programmés le 22 mai prochain. Le poste reste vacant depuis 18 mois.

- Temps d'échanges au sein du FAB LAB.

Mme BEVIERE passe la parole à M. COULON, Président de l'association CréaLab 3D (FAB LAB). Il indique qu'en partenariat avec le PETR et l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais, deux demi-journées d'échanges sont organisées les 19 et 26 juin, sur les outils et solutions numériques que pourrait mettre en place le CréaLab 3 D au bénéfice des acteurs touristiques, musées, châteaux, sites naturels, etc., dans leur volonté d'accessibilité universelle. En cela, cette action fait suite au projet de coopération Leader sur le tourisme accessible « Routes sans barrière ».

Ces outils numériques peuvent être des impressions 3D de grands formats, des surimpressions en braille sur plaque de métal, etc., mais cela demande des investissements matériels spécifiques. Il s'agit donc en partie de s'assurer du besoin local avant d'entreprendre des demandes de devis.

- Recettes « Cuisiner ensemble et local en Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ».

Mme BEVIERE relate les premières fiches recettes réalisées par le PETR, en partenariat avec les responsables de restauration collective ou les restaurateurs locaux.

La première recette a été proposée par le Lycée Jean de la Taille : « Pâtes carbo à la façon pithivérienne ».

La seconde a été suggérée par le restaurant Aux Bons Vivres : « Ravioles végétales au chèvre frais ».

La troisième recette est à l'initiative de Mme DELACOUTE, cheffe du Lancelot : « Pomme fondante au cœur de Pithiviers, façon Tatin ».

La quatrième est proposée par l'EHPAD Paul Cabanis de Beaune-la-Rolande : « Salade de lentilles et quinoa du Gâtinais ».

Ces différentes recettes font la part belle aux productions locales, BIO ou non.

- Terres de Sources.

Mme BEVIERE fait part du courrier en date du 30 avril, reçu de la Chambre d'agriculture du Loiret, et qui a été retransmis aux collectivités locales, pour l'organisation d'un séjour d'études à Rennes les 4 et 5 juin prochains. Cette démarche Terres de Sources avait été présentée lors d'un précédent Bureau.

A ce jour, aucune inscription n'a été réceptionnée au PETR.

- Tous à vélo contre le diabète.

Mme BEVIERE rappelle l'organisation, par le PETR et un ensemble de partenaires du médico-social, de l'opération « Tous à vélo contre le diabète », le 5 juin prochain de 13h30 à 18h.

4 parcours (boucles) sont proposés, de 10 à 40 km, ainsi qu'un « village santé » qui sera accessible Mail Ouest à Pithiviers. Les inscriptions sont ouvertes.

- Forum santé n°5.

Mme BEVIERE indique que le Forum santé organisé par le PETR se tiendra le 20 juin prochain à la salle des fêtes de Dadonville. Le sujet de ce millésime est « Exposition aux écrans : quels risques et quels accompagnements ? ».

- Assemblée Générale de l'association A3P.

Mme BEVIERE revient sur la réunion organisée la veille à Meung/Loire. Plusieurs sujets ont été abordés, dont les problèmes de développement des outils pour le dépôt des dossiers Leader, l'ouverture du dispositif en ligne pour les dossiers Natura 2000, les contractualisations entre la Région et les EPCI dans le cadre des CRST de 5^{ème} génération.

En deuxième partie de réunion, Laurent SAVIGNAC, chargé de mission vélo à la Région, a présenté les enjeux de développement du vélo loisirs. La Région souhaite se positionner au premier plan national, voire international.

Mme SAUTREUIL complète, pour Leader, qu'une partie des difficultés émane de l'ASP, qui demande un nombre très important de points de contrôle, au-delà des difficultés de personnels au sein de la Région.

- Le Jeu du Grand Pithiverais.

Mme BEVIERE précise que les travaux de création du Jeu du Grand Pithiverais se font selon le calendrier prévisionnel. La rédaction des 500 questions a déjà fait l'objet d'une première relecture. Le projet de visuel est présenté aux élus.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Monique BEVIERE, Présidente